

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CCAS : LES PREMIERES INSTANCES DE TRAVAIL SE SONT TENUES

Point de situation au 22 mai 2023

A ce jour, le CCAS de Châtellerault questionne ses missions et envisage d'en externaliser certaines. Aussi, la collectivité a souhaité mener un travail participatif dans la plus grande transparence. Les instances de travail se sont réunies le lundi 22 mai 2023.

// Une méthodologie de travail

Quatre groupes de travail sur les quatre thématiques les plus engageantes (résidences autonomes, SAD, SIAD, portage des repas) ont été mis en place. Ces groupes se réunissent tous les quinze jours afin d'analyser les missions, la qualité du service, ainsi que l'impact social et budgétaire. Leur rôle ? Formuler des propositions pour le comité de pilotage et le comité stratégique.

- **Le comité de pilotage** se compose de la vice-présidente du CCAS, Françoise Braud, de l'élue aux ressources humaines, Évelyne Azihari, de trois membres du conseil d'administration dont un élu de l'opposition, d'un représentant syndical par organisation élues au sein du comité social territorial, et de la direction générale. **Son rôle ?** Mettre en perspective et compléter les orientations des groupes de travail pour accompagner le comité stratégique sur les décisions à prendre.
- Le comité stratégique se compose du président du CCAS, Jean-Pierre Abelin, de la vice-présidente du CCAS, Françoise Braud, de l'élue aux ressources humaines, Evelyne Azihari, d'un représentant du conseil départemental (excusé pour cette première instance), d'un membre du conseil d'administration du CCAS, d'un représentant de l'UDAF, d'un élu de l'opposition, et de la direction générale. **Son rôle ?** Éclairer les choix et finaliser les décisions à prendre par l'autorité territoriale.

Aujourd'hui, une première réunion par thématique a eu lieu. L'objectif ? Dresser la cartographie des activités réalisées par secteur avec l'appui du contrôleur de gestion dans une perspective d'optimisation des coûts au regard des missions prioritaires.

// Portage de repas : une première décision engagée

Suite au vote à l'unanimité du conseil d'administration, le 10 mai 2023, le portage de repas à domicile ne sera plus assuré par le CCAS. Chaque bénéficiaire sera invité à choisir un prestataire parmi les sept présents sur le territoire.

Un accompagnement individuel, par le CCAS, sera proposé pour toute personne qui le souhaite afin de les aider dans cette transition.

Enfin, pour les usagers bénéficiant de l'aide sociale, la collectivité a validé aujourd'hui une participation pour que le reste à charge reste quasiment identique à aujourd'hui.

// L'avenir des agents

Pour ce qui est des ressources humaines, trois agents sont concernés par une réaffectation. Chacun d'entre eux aura trois propositions de postes pérennes. Leurs immersions commencent dès cette semaine.

CONTACT PRESSE : Aurore Ymonnet – 05 49 20 20 08
aurore.ymonnet@grand-chatellerault.fr

ville-chatellerault.fr

